



Titres amplifiés RBC LiONS^{MC} liés à des titres de participation canadiens avec barrière, série 3
Titres à capital non protégé

Durée de 7 ans

Taux d'amplification
de 110,00 %

Rendement non
plafonné

Clôture des
souscriptions
vers le
16 avril 2021

FUNDSERV
RBC4533

Le présent sommaire est présenté intégralement sous réserve d'un supplément de fixation du prix (le « **supplément de fixation du prix** »), du prospectus préalable de base daté du 27 février 2020, du supplément de prospectus relatif au programme daté du 27 février 2020 et du supplément de prospectus relatif au produit daté du 27 février 2020 relatif aux titres liés à des titres de participation, à des parts et à des titres d'emprunt.

www.rbcnotes.com

PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes de crédit attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa2; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	CAD
Placement minimal :	50 Titres d'emprunt ou 5 000 \$
Durée :	Environ 7 ans
Capital à risque :	Le capital des Titres d'emprunt n'est pas protégé.
Portefeuille :	Rendement lié à la performance des cours d'un portefeuille théorique composé des actions ordinaires et des parts, selon le cas, équipondérées, de neuf sociétés canadiennes et d'un fonds de placement immobilier canadien et tenant pleinement compte de la variation en pourcentage en cas de variation en pourcentage positive supérieure ou égale à 110,00 %. Les Titres d'emprunt ne représentent pas une participation dans les titres sous-jacents. Les porteurs n'ont aucun droit à l'égard de ces titres, y compris, sans limitation, un droit de rachat (s'il y a lieu), un droit de vote ou un droit à des dividendes ou à d'autres distributions versés à l'égard des titres sous-jacents. Le rendement en dividendes annuel du portefeuille au 1 ^{er} mars 2021 était de 5,59 %, soit un rendement en dividendes total d'environ 46,34 %, composé annuellement pendant la durée de sept ans, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.

Nom de la société	Bourse	Pondération dans le portefeuille	Cours de clôture (en date du 1 ^{er} mars 2021)
Canadian Utilities Limited	TSX	10,00 %	30,11
Power Corporation du Canada	TSX	10,00 %	31,44
BCE Inc.	TSX	10,00 %	54,99
La Banque Toronto-Dominion	TSX	10,00 %	77,77
Enbridge Inc.	TSX	10,00 %	43,96
Corporation TC Énergie	TSX	10,00 %	53,82
Emera Incorporated	TSX	10,00 %	50,97
Banque Canadienne Impériale de Commerce	TSX	10,00 %	118,66
Fortis Inc.	TSX	10,00 %	49,69
Fonds de placement immobilier RioCan	TSX	10,00 %	19,28

Date d'émission :	Le 23 avril 2021
Valeur initiale du portefeuille :	La « valeur initiale du portefeuille » correspond à la valeur du portefeuille le 19 avril 2021.
Valeur finale du portefeuille :	La « valeur finale du portefeuille » correspond à la valeur du portefeuille le 19 avril 2028.
Date d'échéance :	Le 24 avril 2028

suite à la page 2

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

PRINCIPALES MODALITÉS (SUITE)

Paiement à l'échéance :	<p>Le paiement à l'échéance sera établi en fonction de la performance des cours (soit la « variation en pourcentage ») du portefeuille calculée entre la valeur initiale du portefeuille et la valeur finale du portefeuille. Le montant payable (le « montant du remboursement ») pour chaque tranche de capital de 100 \$ par Titre d'emprunt à l'échéance sera calculé comme suit :</p> <p>Si la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 110,00 %, le montant du remboursement sera le suivant :</p> $100 \$ + (100 \$ \times \text{variation en pourcentage})$ <p>Si la variation en pourcentage est égale à zéro ou est positive et inférieure à 110,00 %, le montant du remboursement sera le suivant :</p> $100 \$ + (100 \$ \times \text{taux d'amplification})$ <p>Si la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de 20,00 % ou moins (c.-à-d. lorsque la valeur finale du portefeuille est égale ou supérieure à la valeur barrière de protection), le montant du remboursement sera de 100 \$, puisque le placement initial sera entièrement protégé contre les pertes égales ou supérieures à la valeur barrière de protection.</p> <p>Si la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de plus de 20,00 % (c.-à-d. lorsque la valeur finale du portefeuille est inférieure à la valeur barrière de protection), le montant du remboursement sera réduit du montant de la diminution et sera calculé comme suit :</p> $100 \$ + (100 \$ \times \text{variation en pourcentage})$ <p>Tous les montants en dollars seront arrondis au cent entier le plus près. Le paiement minimal à l'échéance est de 1,00 \$ par Titre d'emprunt.</p>
-------------------------	---

Variation en pourcentage :	<p>La « variation en pourcentage » est le montant, exprimé en pourcentage et arrondi à la deuxième décimale près, correspondant au résultat de l'équation suivante :</p>
----------------------------	---

$$\frac{(\text{valeur finale du portefeuille} - \text{valeur initiale du portefeuille})}{\text{valeur initiale du portefeuille}}$$

Valeur barrière de protection :	La « valeur barrière de protection » correspond à 80 % de la valeur initiale du portefeuille.
---------------------------------	--

Taux d'amplification :	110,00 %, applicable seulement si la variation en pourcentage de la valeur du portefeuille est supérieure ou égale à 0 % et inférieure à 110,00 %.
------------------------	--

Marché secondaire :	Fundserv – RBC4533
---------------------	--------------------

Tableau des frais de négociation anticipée :	Vente au cours du nombre de jours indiqué suivant la date d'émission	Frais de négociation anticipée (% du capital)
--	---	--

De 1 à 60 jours	4,50 %
De 61 à 120 jours	4,00 %
De 121 à 180 jours	3,00 %
De 181 à 240 jours	2,00 %
De 241 à 300 jours	1,00 %
De 301 à 360 jours	0,50 %
Par la suite	Aucuns

EXEMPLES DE CALCUL DU MONTANT DU REMBOURSEMENT

Les exemples présentés ci-après ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. Les valeurs du portefeuille utilisées pour illustrer le calcul du montant du remboursement ne sont pas des estimations ni des prévisions de la valeur initiale du portefeuille et de la valeur finale du portefeuille dont dépendront le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le montant du remboursement. Tous les exemples supposent que le porteur de Titres d'emprunt a acheté des titres d'un capital global de 100 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit.

Calcul hypothétique de la valeur initiale du portefeuille :

On suppose que le capital global des Titres d'emprunt émis dans le cadre du présent placement est de 15 000 000 \$ et que les cours de clôture (hypothétiques) des titres sous-jacents qui composent le portefeuille à la date d'évaluation initiale sont ceux indiqués dans le tableau suivant (il est à noter que certaines valeurs en dollars ont été arrondies à la deuxième décimale près aux fins du tableau ci-après) :

Nom de la société	Symbole	Cours de clôture (\$)	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$)	Pondération dans le portefeuille	Nombre de titres sous-jacents
Canadian Utilities Limited	CU	30,11	1 500 000,00	10,00 %	49 817,33643
Power Corporation du Canada	POW	31,44	1 500 000,00	10,00 %	47 709,92366
BCE Inc.	BCE	54,99	1 500 000,00	10,00 %	27 277,68685
La Banque Toronto-Dominion	TD	77,77	1 500 000,00	10,00 %	19 287,64305
Enbridge Inc.	ENB	43,96	1 500 000,00	10,00 %	34 121,92903
Corporation TC Énergie	TRP	53,82	1 500 000,00	10,00 %	27 870,68004
Emera Incorporated	EMA	50,97	1 500 000,00	10,00 %	29 429,07593
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	118,66	1 500 000,00	10,00 %	12 641,15962
Fortis Inc.	FTS	49,69	1 500 000,00	10,00 %	30 187,16039
Fonds de placement immobilier RioCan	REI.UN	19,28	1 500 000,00	10,00 %	77 800,82988

D'après ces hypothèses, la valeur initiale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit 15 000 000,00 \$.

Calcul hypothétique de la valeur finale du portefeuille :

Aux fins d'illustration, on suppose qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit et que les cours de clôture (hypothétiques) des titres sous-jacents qui composent le portefeuille à la date d'évaluation finale sont ceux indiqués dans le tableau suivant (il est à noter que certaines valeurs en dollars ont été arrondies à la deuxième décimale près aux fins du tableau ci-après) :

Nom de la société	Symbole	Cours de clôture (\$)	Nombre de titres sous-jacents	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$)
Canadian Utilities Limited	CU	36,88	49 817,33643	1 837 263,37
Power Corporation du Canada	POW	38,51	47 709,92366	1 837 309,16
BCE Inc.	BCE	67,36	27 277,68685	1 837 424,99
La Banque Toronto-Dominion	TD	95,27	19 287,64305	1 837 533,75
Enbridge Inc.	ENB	53,85	34 121,92903	1 837 465,88
Corporation TC Énergie	TRP	65,93	27 870,68004	1 837 513,94
Emera Incorporated	EMA	62,44	29 429,07593	1 837 551,50
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	145,36	12 641,15962	1 837 518,96
Fortis Inc.	FTS	60,87	30 187,16039	1 837 492,45
Fonds de placement immobilier RioCan	REI.UN	23,62	77 800,82988	1 837 655,60

D'après ces hypothèses, la valeur finale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit 18 374 729,60 \$ (on notera qu'il s'agit de la somme des valeurs de la colonne « Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$) »).

Tous les montants en dollars figurant dans les exemples ci-après sont arrondis au cent entier le plus près.

Exemple n° 1 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de plus de 20,00 % (c.-à-d. lorsque la valeur du portefeuille est inférieure à la valeur barrière de protection).

À supposer que la valeur initiale du portefeuille est de 15 000 000,00 \$ et que la valeur finale du portefeuille est de 4 500 000,00 \$, le montant du remboursement pour chaque tranche de 100 \$ de capital des Titres d'emprunt serait calculé comme suit :

Valeur initiale du portefeuille = 15 000 000,00 \$

Valeur finale du portefeuille = 4 500 000,00 \$

Variation en pourcentage = $(4\,500\,000,00\ \$ - 15\,000\,000,00\ \$) / 15\,000\,000,00\ \$ = -0,7000$ ou -70,00 %

Étant donné que la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de plus de 20,00 % et que la valeur finale du portefeuille est inférieure à la valeur barrière de protection, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100\ \$ + (100\ \$ \times -70,00\ \%) = 30,00\ \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement se traduit par une perte sur le capital équivalant à un taux de perte composé annuellement de 15,80 %.

EXEMPLES DE CALCUL DU MONTANT DU REMBOURSEMENT (SUITE)

Exemple n° 2 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de 20,00 % ou moins (c.-à-d. lorsque la valeur du portefeuille est égale ou supérieure à la valeur barrière de protection).

À supposer que la valeur initiale du portefeuille est de 15 000 000,00 \$ et que la valeur finale du portefeuille est de 12 750 000,00 \$, le montant du remboursement pour chaque tranche de capital de 100 \$ des Titres d'emprunt serait calculé comme suit :

Valeur initiale du portefeuille = 15 000 000,00 \$

Valeur finale du portefeuille = 12 750 000,00 \$

Variation en pourcentage = $(12\,750\,000,00 \$ - 15\,000\,000,00 \$) / 15\,000\,000,00 \$ = -0,1500$ ou -15,00 %

Puisque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de 20,00 % ou moins, le montant du remboursement est de 100 \$.

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 0,00 %.

Exemple n° 3 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est égale à zéro ou est positive et inférieure à 110,00 %.

À supposer que la valeur initiale du portefeuille est de 15 000 000,00 \$ et que la valeur finale du portefeuille est de 19 500 000,00 \$, le montant du remboursement pour chaque tranche de capital de 100 \$ des Titres d'emprunt serait calculé comme suit :

Valeur initiale du portefeuille = 15 000 000,00 \$

Valeur finale du portefeuille = 19 500 000,00 \$

Variation en pourcentage = $(19\,500\,000,00 \$ - 15\,000\,000,00 \$) / 15\,000\,000,00 \$ = 0,3000$ ou 30,00 %

Puisque la variation en pourcentage est de zéro ou est positive et inférieure à 110,00 %, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100 \$ + (100 \$ \times 110,00 \%) = 210,00 \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 11,18 %.

Exemple n° 4 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 110,00 %.

À supposer que la valeur initiale du portefeuille est de 15 000 000,00 \$ et que la valeur finale du portefeuille est de 34 500 000,00 \$, le montant du remboursement pour chaque tranche de capital de 100 \$ des Titres d'emprunt serait calculé comme suit :

Valeur initiale du portefeuille = 15 000 000,00 \$

Valeur finale du portefeuille = 34 500 000,00 \$

Variation en pourcentage = $(34\,500\,000,00 \$ - 15\,000\,000,00 \$) / 15\,000\,000,00 \$ = 1,3000$ ou 130,00 %

Puisque la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 110,00 %, le montant du remboursement est calculé comme suit :

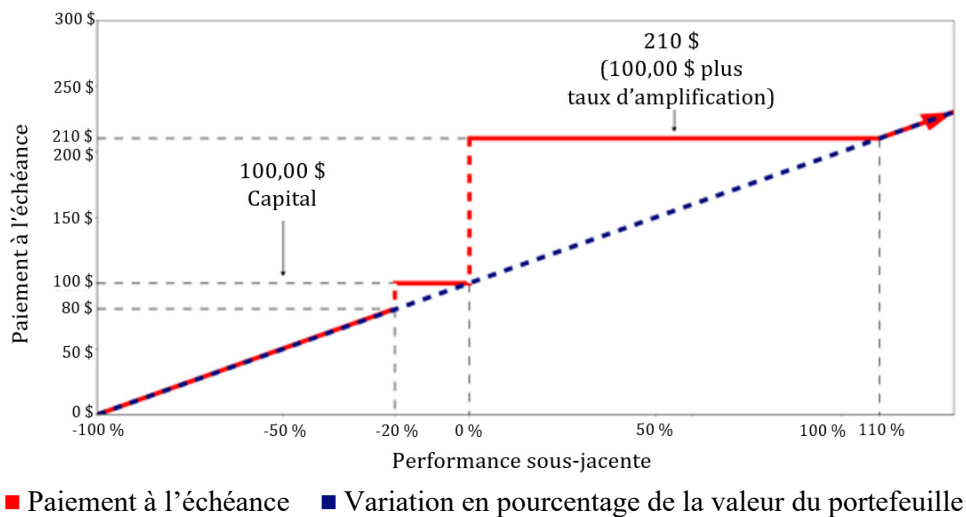
Montant du remboursement = $100 \$ + (100 \$ \times 130,00 \%) = 230,00 \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 12,64 %.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU MONTANT DU REMBOURSEMENT

Le graphique figurant ci-dessous n'est fourni qu'aux fins d'illustration seulement. Les valeurs du portefeuille utilisées pour illustrer le calcul du montant du remboursement ne sont pas des estimations ni des prévisions de la valeur initiale du portefeuille et de la valeur finale du portefeuille dont dépendront le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le montant du remboursement. Ce graphique ne présente qu'une fourchette limitée de rendements hypothétiques du portefeuille et vise à ne représenter que cette fourchette. Il est encore possible d'obtenir les rendements du portefeuille non illustrés dans le graphique, et les rendements correspondants des Titres d'emprunt devraient être calculés au moyen de la formule indiquée dans le supplément de fixation du prix. Ce graphique démontre le rendement qui sera obtenu sur les Titres d'emprunt pour un rendement précis des cours du portefeuille. Il ne peut être donné aucune assurance quant à l'obtention d'un rendement en particulier. Tous les exemples supposent que le porteur des Titres d'emprunt a acheté des Titres d'emprunt d'un capital global de 100 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit.

Représentation graphique du paiement à l'échéance à l'égard des titres amplifiés RBC LiONS^{MC} liés à des titres de participation canadiens avec barrière, série 3



En date du 17 mars 2021, la valeur estimative initiale des Titres d'emprunt était de 90,29 \$ par Titre d'emprunt, ce qui est inférieur au prix d'offre et n'est pas une indication du bénéfice réel revenant à la Banque ou aux membres de son groupe. La valeur réelle des Titres d'emprunt à tout moment dépendra de nombreux facteurs, ne peut être prédite avec exactitude et peut être inférieure à cette somme. La valeur estimative initiale des Titres d'emprunt n'est qu'une estimation qui est calculée en fonction de la valeur de l'obligation de la Banque d'effectuer des paiements à l'égard des Titres d'emprunt. On trouvera plus de renseignements sur l'établissement de la valeur estimative initiale dans le supplément de fixation du prix.

Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Les Titres d'emprunt ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire. Les Titres d'emprunt sont des produits structurés qui comportent un risque de perte.

Les Titres d'emprunt ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance dépôts du Canada*.

Un placement dans les Titres d'emprunt comporte des risques et n'est pas comme un placement direct dans les titres qui composent le portefeuille, et les investisseurs n'ont pas de droits à l'égard des titres composant le portefeuille. Les Titres d'emprunt sont considérés comme des « dérivés visés » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Si vous achetez des Titres d'emprunt, vous serez notamment exposé aux fluctuations des taux d'intérêt et aux variations de la valeur du portefeuille. Les cours peuvent être volatils, et tout placement dans les Titres d'emprunt peut être considéré comme spéculatif. Puisque les Titres d'emprunt ne sont pas des titres à capital protégé et que le capital sera à risque, vous pourriez perdre la quasi-totalité de votre placement.